



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL

EN DATE DU 10 JUILLET 2020

Présents : Mmes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Yannick NOÉ. Jérémie LETERTRE. Gaël BAZIN. Anthony MANGENEY. Fleur COUSSANTIEN. Valérie LOISELEUX. Raphaël POTDEVIN.

Absents : Jordan POTDEVIN (excusé) Thomas BAZIN (excusé). Freddy LAROCHE.

Laëtitia AUDIN : pouvoir à Valérie LOISELEUX

Compte rendu de la dernière réunion de conseil : adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020 :

Le budget primitif (BP) est présenté par Anthony Mangeney, vice-président de la commission Finances. Pour la partie « Fonctionnement » le budget fait apparaître un total équilibré de près de 1060 milliers d'euros en dépenses et recettes. Cette très forte valeur s'explique, côté recettes, par l'excédent cumulé des années antérieures. Plutôt que gonfler artificiellement des dépenses de fonctionnement dont on sait qu'elles n'auront pas lieu, comme pratiqué dans le mandat précédent, il a été choisi de transférer la quasi-totalité de cet excédent en section d'investissement. Ainsi apparaît en « dépense de fonctionnement » un virement de 480 milliers d'euros, qui apparaît en recette dans la section d'investissement.

De ce fait, la section d'investissement présente elle-même un total de 591 milliers d'euros en recettes qui, selon les règles de la comptabilité publique, doit être équilibré en total des dépenses, ce qui a été fait. Les dépenses retenues ne seront pas, à l'évidence, réalisées en totalité, loin s'en faut, dans les six mois qui nous séparent de la fin 2020, mais le fait d'en dresser une liste, même incomplète et qui évoluera selon les projets élaborés d'ici la fin 2020, est une bonne pratique budgétaire, axée vers la prévision. Il y aura bien entendu des reports sur les budgets 2021 et suivants.

Tel qu'il est ainsi présenté au vote du conseil municipal, le budget devrait se révéler un bon outil pour le suivi et la maîtrise des dépenses de fonctionnement... et une incitation forte à travailler, en commissions, sur les projets d'investissement à long terme.

Le budget primitif comporte également, comme les années précédentes, un budget annexe relatif aux opérations sur le lotissement du Bois Millet.

Le maire ne cache pas que ce premier processus budgétaire de la mandature a été l'occasion d'un apprentissage contraint par les délais, ce qui explique qu'il ait été traité en équipe resserrée (avec Anthony Mangeney et Jérôme Hanotiaux, qu'il remercie) plutôt qu'en réunissant l'ensemble de la commission Finances (sauf pour la séance consacrée à une auto-formation sur la comptabilité publique). Il prie les

membres de cette commission de bien vouloir accepter ces raisons à titre d'excuses et s'engage à ce que tous soient impliqués dans la préparation du budget de l'an prochain, c'est-à-dire dès le mois de novembre. Le maire remercie également Jean-Marc Lacaille pour toutes les informations financières fournies au moment du changement d'équipe municipale, et remercie enfin le personnel de la communauté de communes cc3r pour l'aide inestimable apportée dans cette élaboration du BP.

Vote du budget primitif : à l'unanimité des présents et représentés (12 votes pour), il est décidé de voter le BP par chapitres. Tous les chapitres sont approuvés à l'unanimité et les conseillers présents apposent leur signature sur les trois exemplaires de la « maquette budgétaire » officielle, regroupant le budget principal et le budget annexe.

Modalités de départ de Mme Solenne Laroche :

Employée dans la commune depuis près de 15 ans, Madame Solenne Laroche avait exprimé, lors de la mandature précédente, son intention de mettre fin à cet emploi et demandait que soit engagée une procédure de rupture conventionnelle, ce qui avait été refusé. Au moment où la présente mandature s'est engagée, Madame Laroche a réitéré sa demande auprès du nouveau maire, qui présente ce jour la situation au conseil, fait part des échanges à ce sujet et d'un dernier courrier en date du 9 juillet, dans lequel Madame Laroche chiffre à 6000 euros l'indemnité qu'elle estime devoir recevoir du fait de son départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, rejette toute procédure de rupture conventionnelle et refuse toute proposition d'indemnité de départ volontaire, madame Solenne Laroche se trouvant, en fait, dans la situation d'une personne qui démissionne pour convenance personnelle.

Cession au syndicat des eaux de la parcelle de captage :

Le maire a été très récemment avisé oralement par le Président du syndicat des eaux, qu'au cours de la relance d'une procédure établissant un périmètre de protection autour du puits de captage de Buirefontaine, il avait été découvert que la parcelle sur laquelle est située le puits appartient à la commune d'Aubenton, et que la poursuite de cette procédure nécessite un transfert de propriété.

Du fait de la préparation budgétaire, cette demande orale n'a pas fait l'objet de discussions avant le conseil et le maire la présente donc en l'état, en précisant que la valeur brute de ladite parcelle n'est pas considérable, eu égard à sa superficie (630 m²).

Il apparaît cependant que le syndicat des eaux se trouverait dans une période très incertaine, avec perspective de dissolution éventuelle. Les habitants d'Aubenton sont, à juste titre, attachés à cette structure locale de gestion d'une ressource parfois devenue rare, qui leur permet d'obtenir un prix de l'eau très inférieur à celui d'autres communes de Thiérache. Informé par les membres du conseil de l'historique et de toutes ces données, le maire se range à leur avis que toute décision serait prématurée et qu'il convient d'attendre au moins une confirmation écrite de la demande formulée par le syndicat des eaux, justifiant la nécessité de ce transfert de propriété.

Élections sénatoriales :

Il est procédé, selon les modalités du vote à bulletin secret, à l'élection de trois délégués titulaires :

Bernard Gréhant, Yannick Noé, et Jérémie Letertre ayant respectivement obtenu 12 voix au 1er tour du scrutin sont proclamés élus.

et trois suppléants :

Jérôme Hanotaux, Valérie Loiseleux et Anthony Mangeney, ayant respectivement obtenu 12 voix au 1er tour du scrutin sont proclamés élus.

Le procès-verbal de l'élection est établi en séance.

Appellation "Chemin de la Cendrière"

Du fait de la construction d'une habitation dont l'entrée est située sur le chemin dit « Chemin rural d'Aubenton à la Cendrière », et qu'il convient de simplifier cette adresse postale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renommer ce chemin rural en « Chemin de la Cendrière ».

Le premier adjoint se chargera d'en informer le site Géoportail et les services compétents.

Prime Covid-19 :

Cette prime a été instaurée de manière à témoigner financièrement une marque de reconnaissance à ceux des employés de la commune qui ont eu le plus à subir les conséquences de la pandémie dans leurs conditions de travail. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour, d'attribuer une prime exceptionnelle et unique d'un montant forfaitaire de 100€ par agent aux employés de l'école et de la cantine.

1 vote contre : Sylvain Allonsius qui souhaite étendre la prime à l'ensemble des agents communaux.

Cimetière :

Des échanges par mail ont eu lieu au sein du conseil municipal au cours des dernières semaines sur les possibilités d'engazonnement d'une partie du cimetière, comme cela se pratique dans beaucoup de communes respectant déjà, comme Aubenton, une règle de zéro phyto. Plusieurs conseillers se disent très sceptiques quant à l'application d'une telle solution ici. Avant toute expérimentation, même limitée, la commission Travaux décide en séance de tenir une réunion sur place avec l'entreprise Moïny pour obtenir toutes informations sur les contraintes apportées par les engins de chantier, notamment en période humide.

Salle culturelle :

Le bardage des pignons est en très mauvais état et son remplacement s'impose. Mais un seul devis avait été demandé, à l'entreprise d'origine (de Laon) dont les résultats ne témoignent pas d'une grande qualité de tenue dans le temps. Qui plus est, ce devis mentionne un bardage en sapin et non en mélèze, aulne ou douglas. Refaire le bardage sans traiter préalablement le reste de la façade serait un non-sens donc il est demandé à la commission travaux de pouvoir fournir trois devis bardage et autant en peinture.

Portes mairie :

Afin de rendre la mairie plus accueillante pour le public et respecter la confidentialité des échanges verbaux, il est décidé de remplacer les vieilles portes des bureaux du maire et secrétariat par des portes également en chêne et de même style, mais vitrées dans leur partie supérieure. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise Favier, pour un montant figurant au budget.

Questions diverses :

- Journées "Nettoyons la Nature" : information est donnée à la commission embellissement sur le parrainage par le groupe É. Leclerc de la journée « Nettoyons la nature », qui doit se dérouler en septembre. La commission devra voir le lien avec la journée régionale HdF sur le même thème, qui doit être privilégiée et pour laquelle il nous faut parvenir à un fort investissement de la population.
- Prélèvements et dépôts sauvages : le maire a été avisé qu'un prélèvement non autorisé de terre végétale a été réalisé sur le parc de stockage du stade, et de même que des cailloux avaient été prélevés pendant une opération autorisée d'enlèvement de gravats. Un rappel aux règles légales sera affiché en mairie, sur le site Internet et sur facebook, ainsi que sur les parcs municipaux et des poursuites seront engagées sur la base de toute information fiable. La population est invitée à se joindre à la défense de l'environnement et du bien commun.

La séance est levée à minuit.